

**Dénomination :** 2DFG

**n° de gestion :** 2011B03867

**n° d'identification :** 533 346 490

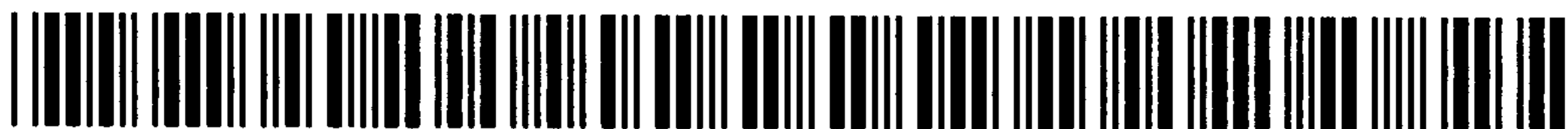
**n° de dépôt :** A2012/006156

**Date du dépôt :** 02/03/2012

**Pièce :** Procès-verbal d'assemblée générale  
extraordinaire



4112337



4112337

## 2DFG

Société À Responsabilité Limitée au capital de 5 000 euros  
Siège social : 127 boulevard de la Croix Rousse  
69004 LYON (Rhône)  
533 346 490 RCS LYON

### PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE EN DATE DU 3 FÉVRIER 2012

L'an deux mille douze, le trois février, à huit heures,  
les associés de la société se sont réunis en assemblée générale extraordinaire au siège social, sur convocation de la gérance.

Sont présents ou représentés :

- |  |           |
|--|-----------|
| - Monsieur Franck DELISLE, propriétaire de.....  | 450 parts |
| - Madame Géraldine DUBOIS, propriétaire de ..... | 50 parts  |

soit un total de..... 500 parts  
sur les cinq cents (500) parts composant le capital social.

Monsieur Franck DELISLE préside la séance en sa qualité de gérant associé.

Le Président constate que l'assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise des trois quarts au moins des parts sociales.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- le rapport de la gérance,
- le texte des résolutions proposées au vote de l'assemblée.

Il déclare que ces mêmes pièces ont été mises à la disposition des associés plus de quinze jours avant la date de la présente assemblée et que ces derniers ont eu la possibilité de poser, pendant ce même délai, toutes questions à la gérance, ce dont l'assemblée lui donne acte.

Puis le Président rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant :

- Agrément d'un ou plusieurs associés faisant suite à une cession de parts et modifications statutaires sous réserve de réalisation,

Le Président donne ensuite lecture du rapport de la gérance.

Enfin il déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, il met successivement aux voix les résolutions suivantes :

#### **PREMIÈRE RESOLUTION**

L'assemblée générale prend connaissance d'un projet de cession de parts à intervenir entre Monsieur Franck DELISLE et la société NATWCA, non encore associée, portant sur cinq (5) parts.

Conformément à la loi et à l'article 12 des statuts, elle déclare agréer en qualité de cessionnaire :

- la société NATWCA,  
société à responsabilité limitée au capital de 10 000 euros,  
dont le siège est à LYON (Rhône) 127 boulevard de la Croix Rousse,  
immatriculée au registre du commerce et des sociétés de LYON sous le numéro 452945686,

en qualité de nouvelle associée, à compter du jour où la cession sera signifiée à la société ou du jour du dépôt d'un original de l'acte de cession au siège social de la société.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

### **DEUXIÈME RESOLUTION**

Sous la condition suspensive de la réalisation définitive de la cession de parts précédemment autorisée, l'assemblée générale modifie comme suit l'article 8 des statuts :

#### **"Article 8 – Capital social"**

"Le capital social est fixé à la somme de cinq mille (5 000) euros.

"Il est divisé en cinq cents (500) parts sociales de dix (10) euros chacune, numérotées de 1 à 500, attribuées aux associés en proportion de leurs droits, savoir :

"- Monsieur Franck DELISLE,	
" à concurrence de quatre cent quarante cinq parts, ci.....	445 parts
" numérotées de 1 à 445,	
"- Madame Géraldine DUBOIS,	
" à concurrence de cinquante parts, ci.....	50 parts
" numérotées de 451 à 500,	
"- NATWCA,	
" à concurrence de 5 parts, ci.....	5 parts
" numérotées de 446 à 450,	

---

"Total égal au nombre de parts composant le capital social,  
"soit cinq cents parts, ci..... 500 parts

Le reste de l'article est sans changement.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par la gérance et les associés ou leurs mandataires.

Franck DELISLE

Géraldine DUBOIS

-

